

9 SEP 1955

au marche du 21 Mars.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de passer cette décision et de l'autoriser à passer un avenant enregistraant la substitution des architectes.

De plus il demande que les sols soient une couche de vernis spécial qui rend l'entretien plus facile, le sol moins glissant, et dont la durée varie entre 3 et 5 ans. Le prix de ce vernis est de 130fr le m² ce qui entrainera une majoration du marche qui se trouve porté à: 1.904.880 francs.

Le Conseil

après avoir délibéré, estime que les propositions de M. le Maire sauvegardant les intérêts de l'école et de la ville et devant de les approuver.

Travaux du Stade de la Filoterie contracté d'architecte. Sur avis des

approuvé le 10-10-55

le Conseil a admis le projet de restauration et d'aménagement du Stade de la Filoterie

Un ouvrage important. Sa tribune vient d'être réalisée.

Pour venir à l'architecte les honoraires qui lui sont dus, il est nécessaire de rédiger un contrat.

Le Conseil à l'unanimité charge M. le Maire d'élaborer et de signer avec M. Legay et Bataut un contrat d'architecte leur confiant les travaux d'amena-

approuvé le 4-10-55

nement du Stade de la Filoterie. Avenant au contrat Gaudin Youineau. L'architecte Gaudin Youineau

qui a obtenu par contrat en date du 21 Mars 1955 de faire pendant 10 ans le service d'entretien des extensions menagées sur la tribune de Tignes demande pour les besoins de son exploitation que les sommes

55082

55083